



Ecole Nationale d'Education Populaire

N° de déclaration d'activité : 74.87.01077.87



FORMATIONS BPJEPS

Spécialité ANIMATEUR

FORMATIONS EN ALTERNANCE à PANAZOL

(agglomération de Limoges)

du 27 Sept. 2021
au 16 Déc. 2022

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Education Populaire et du Sport
est une formation de niveau IV
de la filière Jeunesse et Sports

*Vous souhaitez devenir
animateur
professionnel ?*

le **BPJEPS**
vous donne les clés
pour réussir dans
cette profession !



Depuis 2008,
l'ENEP a formé plus de 700
animateurs professionnels
(BPJEPS, DEJEPS
et DESJEPS)

Très fort taux d'insertion
sur le marché du travail
6 mois après la formation



Mention Animation Sociale

Animateurs professionnels auprès des jeunes,
des personnes âgées, en accueils de loisirs,
associations, EHPAD, collectivités locales,
centres sociaux, etc...

OPTION UCC : DIRIGER UN ACM
(accueil collectif de mineurs)

Mention Loisirs Tous Publics

Animateurs professionnels socio-éducatifs,
animateurs de loisirs quotidiens, en associations,
collectivités, accueils de loisirs,
directeurs d'ACM, etc...

Information / Inscription

ENEP 51 Rue de la Filature ZA du Prouet 87350 PANAZOL

Siège social CAC : 11 rue Jacques Prévert 87350 PANAZOL

05.55.06.06.20 - www.enep.fr - formation@cac-panazol.com

ENEP organisme de Formation Professionnelle de l'association CAC PANAZOL

Formations BPJEPS en cours d'habilitation DRDJSCS

Les partenaires du CAC PANAZOL



BRJEPS

spécialité «ANIMATEUR»

- L'animateur(trice) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.
- Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel.
- Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge.
- Il/elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure. Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches d'éducation à la citoyenneté, au développement durable et de prévention des maltraitances.
- Il/elle encadre tous types de publics, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il/elle met en place un projet.
- Il/elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.
- Il/elle construit des progressions pédagogiques lui permettant d'encadrer des activités éducatives et d'apprentissage. Il/elle accompagne des publics dans la réalisation de leurs projets.



Mention «ANIMATION SOCIALE»

Les activités professionnelles de l'animateur(trice) social(e) sont classées en quatre grands groupes non hiérarchisés.

- 1 L'animateur(trice) encadre des publics en prenant en compte leurs caractéristiques et le projet de la structure.
- 2 L'animateur(trice) met en oeuvre un projet d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire.
- 3 L'animateur(trice) conduit des actions d'animation sociale pour favoriser l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne.
- 4 L'animateur(trice) mobilise des démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation sociale. L'approche des activités est centrée sur la socialisation, la participation des publics, l'émergence de projets et l'estime de soi sans recherche de perfectionnement technique et de développement de la performance personnelle.

EMPLOIS VISES

animateur(trice) social(e), médiateur(trice),
animateur(trice)/médiateur(trice).

directeur(trice) d'accueil collectif de mineurs (DACM)
avec option certificat complémentaire DACM
(voir rubrique contenu des formations)

Mention «LOISIRS TOUS PUBLICS»

L'animateur(trice) loisirs tous publics exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, sociales et culturelles et dans la limite des cadres réglementaires. Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure. Il/elle peut diriger un accueil collectif de mineurs (ACM).

- 1 L'animateur(trice) encadre tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics.
- 2 L'animateur(trice) met en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- 3 L'animateur(trice) conduit une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'ACM.
- 4 L'animateur(trice) mobilise les démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation : activités scientifiques et techniques, culturelles, d'expression et activités physiques de loisirs.

EMPLOIS VISES

animateur(trice) tous publics,
directeur(trice) d'accueil collectif de mineurs (DACM).

Accès à la formation conditionné par la réussite aux épreuves de sélection :

Nous consulter pour les dates de sélection : 05.55.06.06.20

Pour tous les candidats, ces épreuves sont organisées par l'organisme de formation et se déroulent en deux parties :
- une épreuve écrite de 2 heures sur un sujet relatif à la spécialité retenue.
- une épreuve orale de 30 mn reposant sur les motivations du candidat pour la formation et pour le métier.



EXIGENCES PREALABLES à l'entrée en **FORMATION BRJEPS** spécialité «**ANIMATEUR**»

Valables pour les deux mentions :

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.

- Etre capable de justifier* d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 h au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

*DISPENSES de la justification de l'expérience d'animation de 200 h :

Mention «ANIMATION SOCIALE» :

Est dispensé(e) le(la) candidat(e) titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante :

brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT) ;
certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » ;
certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs » ;
brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ;
brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) ;
baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ;
baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
brevet professionnel délivré par le ministre de l'Agriculture ;
brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
baccalauréat professionnel ASSP « accompagnement soins et services à la personne » ;
brevet d'études professionnelles « accompagnement soins et services à la personne » ;
diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ;
diplôme professionnel d'aide soignant (DPAS) ;
diplôme d'aide médico-psychologique (AMP) ;
certificat d'aptitudes professionnelles « petite enfance » ;
brevet d'études professionnelles « carrières sanitaires et sociales » ;
brevet d'études professionnelles agricoles « services aux personnes » ;
titre professionnel agent(e) de médiation, information, services ;
titre professionnel technicien(ne) médiation services ;
diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;
diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale.

Mention «LOISIRS TOUS PUBLICS» :

Est dispensé(e) le(la) candidat(e) titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante :

brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT) ;
certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » ;
brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ;
brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) ;
baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ;
baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option) ;
brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (toute spécialité).



CONTENU DES FORMATIONS

LE BPJEPS comprend désormais 4 Unités Capitalisables (UC). Les stagiaires des 2 mentions bénéficieront de contenus communs pour les 2 UC transversales (UC 1 et UC 2).

2 UC TRANSVERSALES AUX DEUX MENTIONS

UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Evaluer un projet d'animation

MENTION « ANIMATION SOCIALE »

UC3 : CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION SOCIALE

- Organiser, gérer et évaluer les activités
- Encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'animation sociale
- Accueillir les publics

UC4 : MOBILISER LES DEMARCHES D'EDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN OEUVRE DES ACTIVITES D'ANIMATION SOCIALE

- Situer son activité d'animation sociale dans un territoire
- Maîtriser les outils et techniques de l'animation sociale
- Conduire les activités d'animation sociale

Option certificat complémentaire DACM «Diriger un accueil collectif de mineurs» (DACM)

Cette formation permet à l'animateur professionnel d'ajouter à ses compétences celle de la direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs en conformité avec la législation. Elle est optionnelle et conditionnée à un nombre d'inscrits minimum.

MENTION « LOISIRS TOUS PUBLICS »

UC3 : CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU «LOISIRS TOUS PUBLICS» ET DE DIRECTION D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)

- Organiser et évaluer les activités
- Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

UC4 : MOBILISER LES DEMARCHES D'EDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN OEUVRE DES ACTIVITES D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU «LOISIRS TOUS PUBLICS»

- Situer son activité d'animation dans un territoire
- Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure
- Conduire des activités d'animation

INSCRIPTIONS ET SELECTIONS

- Dossier de candidature à demander par email ou par téléphone : formation@cac-panazol.com - 05 55 06 06 20
- Dossier à envoyer ou à déposer impérativement auprès du Secrétariat de l'ENEP : ENEP - 51 rue de la Filature - 87350 PANAZOL

Sélections : nous consulter



CALENDRIER DE LA FORMATION EN ALTERNANCE

Du 27 septembre 2021 au 16 décembre 2022 - Positionnement du 27/09/21 au 1er/10/21

COÛT DE LA FORMATION

- BPJEPS spécialité animateur, mentions «Animation Sociale» et «Loisirs Tous Publics» : 5800 € (9,41€/heure) - 4750 € tarif demandeurs d'emploi et financement personnel
- Option Certificat Complémentaire DACM : 750 €

Les coûts de formation prennent en compte : l'ensemble des coûts pédagogiques de la formation, l'organisation de la totalité des épreuves conduisant à l'obtention du diplôme. Frais d'inscription : 35 euros (à joindre au dossier de candidature - non remboursable).

MODALITÉS

- Formation en alternance : 616 heures de formation théorique au centre de formation, 1 ou 2 regroupement(s) mensuel(s) - 600 heures minimum de formation pratique, suivie par un tuteur issu du terrain professionnel.

PRATIQUE

- Lieu de formation à Panazol (agglomération de Limoges - 87) : Voiture : accès routier aisé (à 15 minutes de Limoges). Train : gare SNCF de Limoges + accès par bus à Panazol.
- Différents modes de financement sont éventuellement possibles : votre employeur, CPF, OPCA, Régions, Pôle Emploi, DRJSCS, Union Européenne, etc...
- Hébergement et restauration : plusieurs possibilités sont envisageables pour l'hébergement et la restauration à Panazol. Voir avec notre secrétariat. Possibilité de restauration sur place à Panazol (mise à disposition de réfrigérateur, micro-ondes, etc...)
- Accompagnement pour le montage des dossiers.
- Conseils pour la recherche de financement.

ECOLE NATIONALE D'EDUCATION POPULAIRE

S'instruire pour comprendre, comprendre pour agir

ENEP est l'organisme de formation de l'association Centre d'Animation Communale de Panazol (agglomération de Limoges - Haute-Vienne), Centre Social agréé d'Education Populaire et "Tiers de confiance" par l'URSSAF. ENEP développe des formations dans le domaine de l'animation professionnelle. Auparavant dénommé E-ram, notre organisme de formation est habilité depuis 2008. ENEP se décline en régions sur l'ensemble des territoires, selon les projets.

ENEP a formé près de 700 animateurs professionnels et plus de 1000 animateurs BAFA. Elle accueille actuellement 80 stagiaires sur les cursus qualifiants BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS à Panazol (Agglomération de Limoges - Haute-Vienne).

Président du CAC-ENEP : Yves Gontier - Directeur Général du CAC-ENEP : Hubert Hurard

Consultez notre projet pédagogique sur notre site : enep.fr/projet-educatif/

LES FORMATIONS DE L'ENEP

BAFA

CPJEPS Animateur d'activités et de la vie quotidienne

BPJEPS Spécialité Animateur - Mention Animation Sociale

BPJEPS Spécialité Animateur - Mention Loisirs Tous Publics

BPJEPS Spécialité Educateur sportif - Mention Activité Physique pour Tous

DEJEPS Animation socio-éducative ou culturelle - mention Animation Sociale

DEJEPS Animation socio-éducative ou culturelle - mention Développement de Projets, Territoires et Réseaux

DESJEPS Animation socio-éducative ou culturelle - mention Direction de structure et de projet

plus d'info sur **enep.fr**



[facebook.com/enep.formation](https://www.facebook.com/enep.formation)



Information / Inscription

05.55.06.06.20 - www.enep.fr - formation@cac-panazol.com